



MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : demande de permis d'aménager n° PA0440102600001

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

de la demande de permis d'aménager n° PA0440102600001

Le public est informé qu'en application des articles L.121-24, R.121-5 (alinéa 3), R.121-6 du Code de l'urbanisme, ainsi que de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, Madame le Maire de BATZ-SUR-MER, par arrêté n°26-317 du 25/08/2026, soumet à la procédure de mise à disposition du public la demande de permis d'aménager n° PA0440102600001, concernant un projet sis : **Route des Marais – Kervalet - parcelles section AI numéros 397 et 399**. Ce projet consiste en une surélévation et extension d'un bâtiment agricole salicole et démolition partielle. Ce projet fait l'objet de la procédure de mise à disposition du public.

Cette procédure de mise à disposition du public est ouverte : **DU 07 SEPTEMBRE 2026 AU 21 SEPTEMBRE 2026 INCLUS**

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier de demande de permis d'aménager pourra s'effectuer sur le site internet de la commune de BATZ-SUR-MER, à l'adresse suivante : **www.batzsurmer.fr** – rubrique « **Vie pratique – Urbanisme – mise à disposition du public** ».

Les personnes qui auraient des observations ou des propositions à formuler sont invitées à les adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@mairie-batzsurmer.fr**

Un exemplaire du dossier papier sera également consultable en mairie et un registre papier mis à disposition - 34 rue Jean XXIII – 44740 BATZ-SUR-MER, aux jours et heures d'ouverture.

A l'issue de la procédure de mise à disposition du public, et dans le délai d'instruction de la demande de permis d'aménager, Madame le Maire de BATZ-SUR-MER statuera sur ladite demande.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la commune de BATZ-SUR-MER, 34 rue Jean XXIII 44740 BATZ-SUR-MER, aux jours et heures d'ouverture, ou à l'adresse mail suivante : **urbanisme@mairie-batzsurmer.fr**

A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, l'autorité administrative établit le bilan de cette mise à disposition.



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-

Conformité RGA
Non conforme

batzsurmer.fr
☎ 02 40 23 92 25